

Image not found or type unknown



ACTE DE NOTORIETE OU ATTESTATION HEREDITE

Par **ROILION**, le **17/06/2016** à **10:39**

Bonjour,

Ma mère vient de décéder. Elle a moins de 5000€ d'avoirs, ma sœur et moi sommes héritiers ainsi que mes deux neveux qui viennent en représentation de leur père pré-décédé.
Doit-on faire établir un acte notarié ou une attestation d'hérédité suffit-elle.

Merci d'avance.
Cordialement
P. BRASSE